

A.C Licences

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10 euros

Siège social : 127 chemin des carrièrettes

30350 SAINT JEAN DE SERRES

939 268 421 RCS Nîmes

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Réunie le 29 octobre 2025 au siège social

Présidence :

L'Assemblée est présidée par Madame Amélie CHAYNE, président de la société.

Constatation de la perte :

L'Assemblée prend acte de la lecture des comptes annuels clos au 30 septembre 2025, lesquels font apparaître une perte ayant pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social, conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ne pas dissoudre la société et de poursuivre l'activité, malgré la perte de la moitié du capital social.

Publication

L'Assemblée donne tous pouvoirs au président pour effectuer les formalités de publication au journal d'annonces légales et le dépôt du présent procès-verbal au greffe du tribunal de commerce compétent.

Fait à SAINT JEAN DE SERRES, le 29 octobre 2025

Madame Amélie CHAYNE,

Président

Signature :

Certifié conforme

